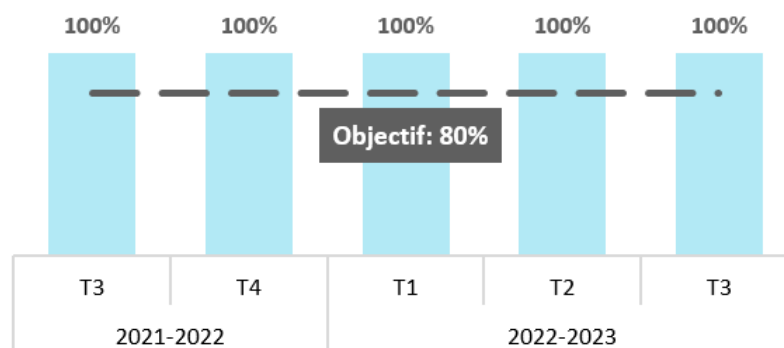


3.6 Dans le cadre des modifications temporaires, cette norme de service comprend deux parties : les prises fermes et le prospectus simplifié ou le prospectus préalable de base.

Partie 1. Sauf en cas d'acquisition ferme, fournir une première lettre de commentaires pour le prospectus ordinaire ou préalable dans les 5 jours ouvrables suivant la date de réception de la modification préliminaire du prospectus et la date d'échéance originale de la lettre de commentaires (objectif : 80 %)⁹



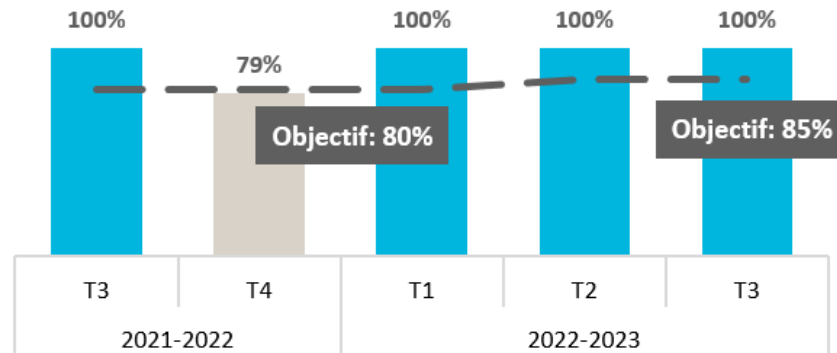
Partie 2. Pour les acquisitions fermes, fournir une première lettre de commentaires dans les trois jours ouvrables suivant la date de réception de la modification préliminaire du prospectus et la date d'échéance originale de la lettre de commentaires (objectif : 80 %)

Aucune offre spéciale relative à cette norme n'a été déposée depuis le 3^e trimestre 2021-2022 jusqu'au 3^e trimestre 2022-2023.

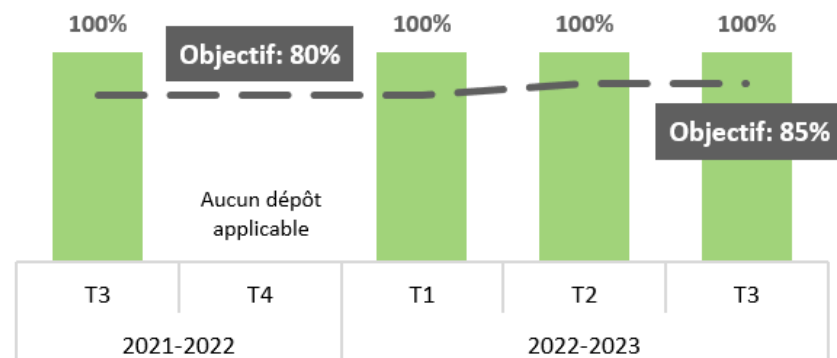
⁹ L'application de cette norme temporaire a été prolongée et elle est en vigueur jusqu'au 8 janvier 2023. Pour connaître nos normes de service ou notre commentaire concernant toute norme non respectée, veuillez-vous reporter aux normes de service de la CVMO affichées tous les trois mois sur notre site Web.

Modifications au prospectus (après la délivrance par la CVMO d'un visa définitif rendant sa décision)

- 3.7 Délivrer une lettre de commentaires pour le prospectus ordinaire ou le prospectus simplifié dans les cinq jours ouvrables suivant la date de réception des documents connexes dans une forme acceptable (objectif : 85 %) ¹⁰**



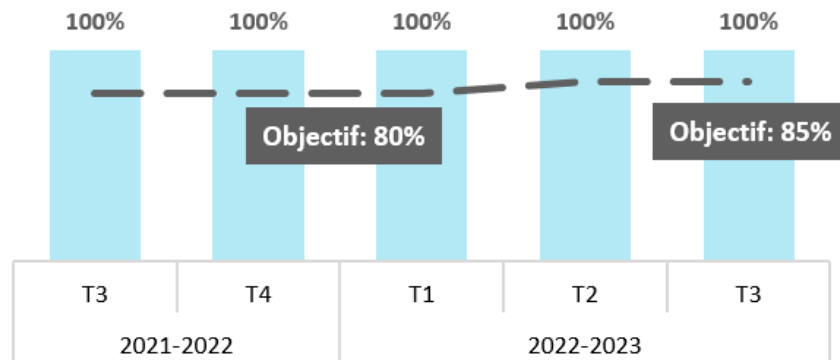
- 3.8 Délivrer une lettre de commentaires pour le prospectus simplifié ou le prospectus préalable dans les cinq jours ouvrables suivant la date de réception des documents connexes dans une forme acceptable (objectif : 85 %)**



¹⁰ Le 1^{er} juillet, on a adapté cette norme de service à la cible et à l'échéance figurant dans le présent rapport. Cette norme se reflète dès le deuxième trimestre 2022-2203 dans le résultat lié au rendement de la CVMO, tandis que les anciens résultats témoignent de notre rendement en fonction des normes de service qui étaient alors en vigueur. Pour connaître nos normes de service ou notre commentaire concernant toute norme non respectée, veuillez-vous reporter aux normes de service de la CVMO affichées tous les trois mois sur notre site Web.

Modifications au prospectus (rendre une décision)

3.9 Terminer notre examen des offres régulières dans les 40 jours ouvrables suivant la délivrance d'un visa (pour les dépôts préliminaires) et la réception des documents connexes dans une forme acceptable (objectif : 85 %) ¹¹

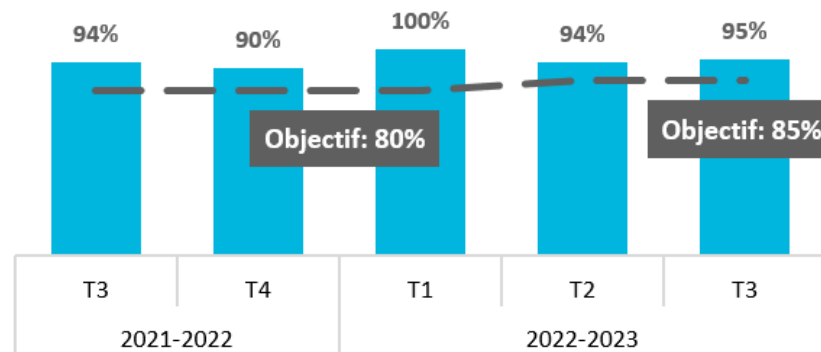


¹¹ Le 1^{er} juillet, on a adapté cette norme de service à la cible et à l'échéance figurant dans le présent rapport. Cette norme se reflète dès le deuxième trimestre 2022-2203 dans le résultat lié au rendement de la CVMO, tandis que les anciens résultats témoignent de notre rendement en fonction des normes de service qui étaient alors en vigueur. Pour connaître nos normes de service ou notre commentaire concernant toute norme non respectée, veuillez-vous reporter aux normes de service de la CVMO affichées tous les trois mois sur notre site Web.

4.0 Demande de reconnaissance, de désignation et de dispense de la reconnaissance auprès de la CVMO

Demandes de dispense

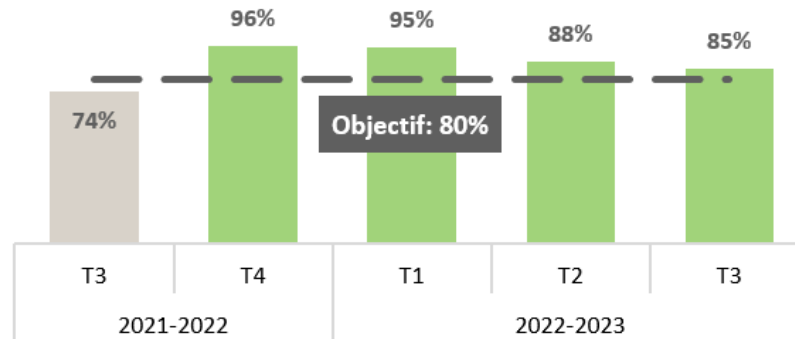
4.1 Délivrer les premières lettres de commentaires dans les 15 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable (objectif : 85 %) ^{12, 13}



¹² Les résultats comprennent ceux examinés par un certain nombre de directions de la CVMO, notamment la Direction du financement des sociétés, le Bureau des fusions et des acquisitions, la Direction de la réglementation des marchés, la Direction des produits dérivés, la Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité, et la Direction des fonds d'investissement et des produits structurés. Pour l'instant, ce processus ne s'applique pas aux demandes de dispense inhabituelles portant sur des produits dérivés de gré à gré.

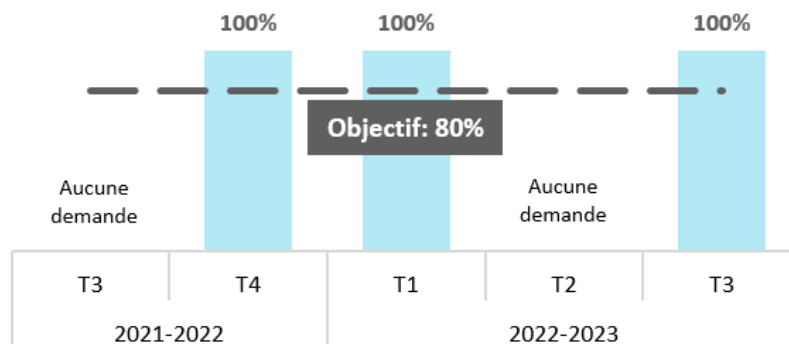
¹³ Le 1^{er} juillet 2022, on a adapté cette norme temporaire, qui sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2023, à la cible et à l'échéance figurant dans le présent rapport. Cette norme se reflète dès le deuxième trimestre 2022-2023 dans le résultat lié au rendement de la CVMO, tandis que les anciens résultats témoignent de notre rendement en fonction des normes de service qui étaient alors en vigueur. Pour connaître nos normes de service ou notre commentaire concernant toute norme non respectée, veuillez-vous reporter aux normes de service de la CVMO affichées tous les trois mois sur notre site Web.

4.2 Prendre une décision à l'égard des demandes de dispense régulières dans les 45 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate (objectif : 80 %) ¹⁴



Demande de reconnaissance, de désignation et de dispense de la reconnaissance ¹⁵

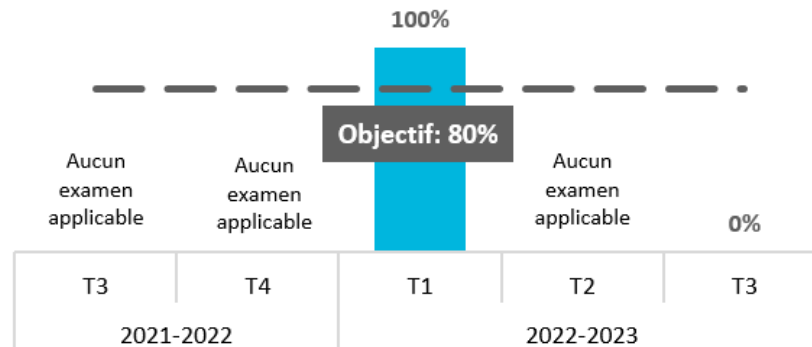
4.3 Délivrer les premières lettres de commentaires dans les 20 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable (objectif : 80 %)



¹⁴ L'application de cette norme temporaire a été prolongée et elle est en vigueur jusqu'au 31 mars 2023. Pour connaître nos normes de service ou notre commentaire concernant toute norme non respectée, veuillez-vous reporter aux normes de service de la CVMO affichées tous les trois mois sur notre site Web.

¹⁵ Les normes de service pour la reconnaissance ou l'appellation et l'exemption de résultats pour la demande de reconnaissance comprennent celles passées en revue par le service de réglementation du marché uniquement.

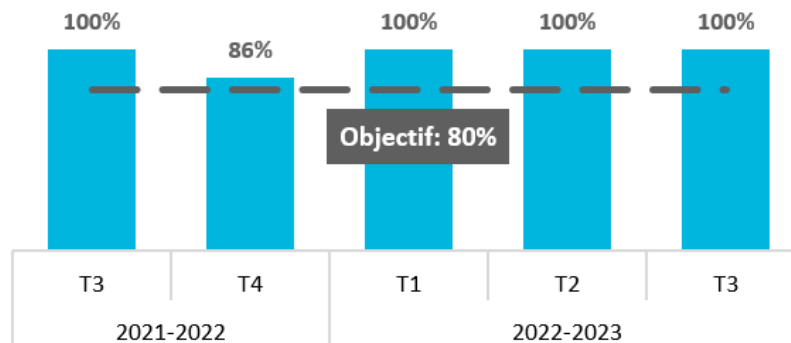
4.4 Terminer notre examen des questions régulières dans les 6 à 9 mois suivant la réception d'une demande finale (objectif : 80 %) ¹⁶



5.0 Dépôts d'une circulaire auprès de la CVMO

Circulaires d'information de la direction (Opérations donnant lieu à un conflit d'intérêts)

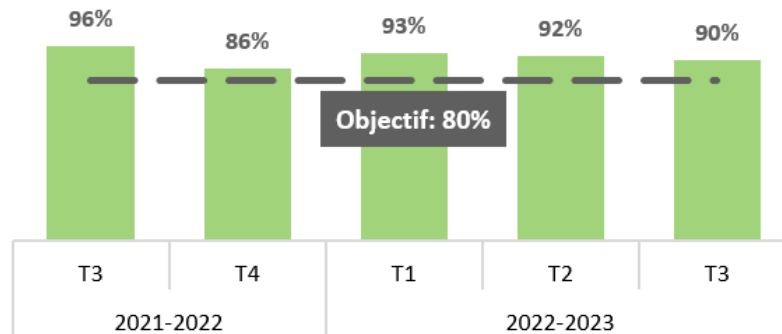
5.1 Fournir des commentaires, le cas échéant, dans les cinq jours ouvrables suivant la date de dépôt de la circulaire (objectif : 80 %) ¹⁷



¹⁶ En général, seul un petit nombre d'applications sont applicables à cette norme de service. Au troisième trimestre, l'objectif n'a pas été atteint en raison de retards dans le processus de dépôt.

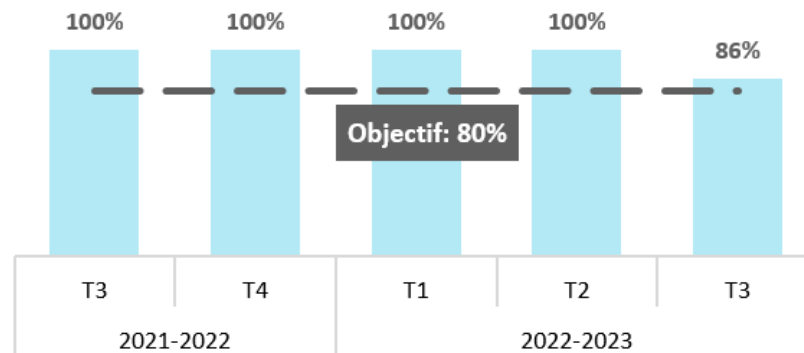
¹⁷ L'application de cette norme temporaire a été prolongée et elle est en vigueur jusqu'au 31 mars 2023. Pour connaître nos normes de service ou notre commentaire concernant toute norme non respectée, veuillez-vous reporter aux normes de service de la CVMO affichées tous les trois mois sur notre site Web.

5.2 Terminer notre examen dans les 14 jours ouvrables suivant la date de dépôt de la circulaire (objectif : 80 %)



Circulaires de l'offre publique d'achat ou de rachat

5.3 Fournir des commentaires, le cas échéant, dans les sept jours ouvrables suivant la date de dépôt de la circulaire (objectif : 80 %) ¹⁸



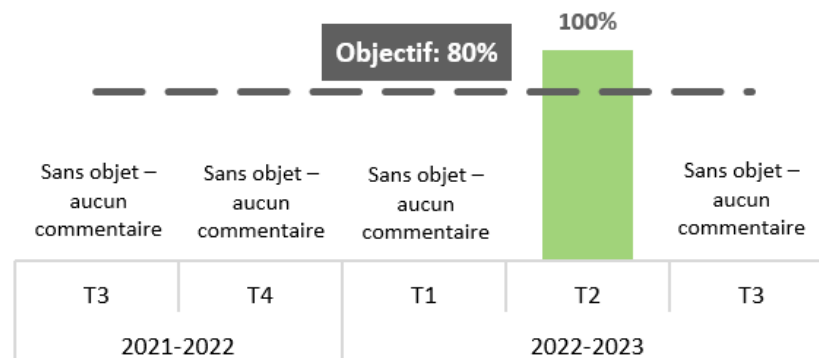
¹⁸ L'application de cette norme temporaire a été prolongée et elle est en vigueur jusqu'au 31 mars 2023. Pour connaître nos normes de service ou notre commentaire concernant toute norme non respectée, veuillez-vous reporter aux normes de service de la CVMO affichées tous les trois mois sur notre site Web.

5.4 Terminer notre examen dans les 21 jours ouvrables suivant la date de dépôt de la circulaire (objectif : 80 %)



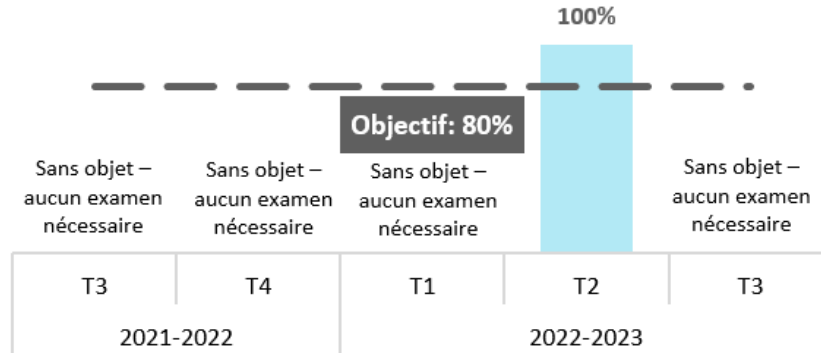
Circulaires de procuration émanant d'un opposant

5.5 Fournir des commentaires, le cas échéant, dans les cinq jours ouvrables suivant la date de dépôt de la circulaire (objectif : 80 %) ¹⁹



¹⁹ L'application de cette norme temporaire a été prolongée et elle est en vigueur jusqu'au 31 mars 2023. Pour connaître nos normes de service ou notre commentaire concernant toute norme non respectée, veuillez-vous reporter aux normes de service de la CVMO affichées tous les trois mois sur notre site Web.

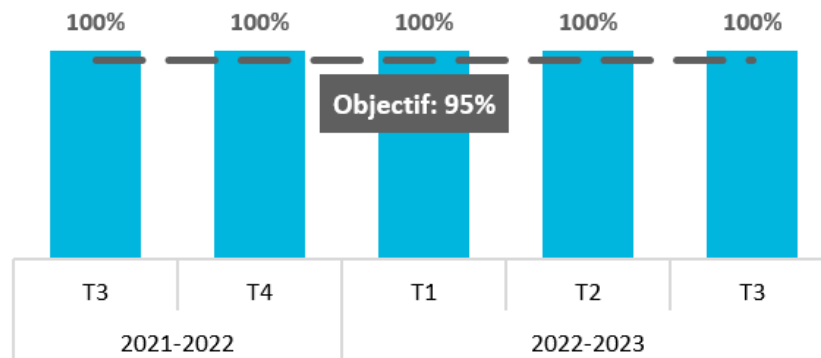
5.6 Terminer notre examen dans les 14 jours ouvrables suivant la date de dépôt de la circulaire (objectif : 80 %)



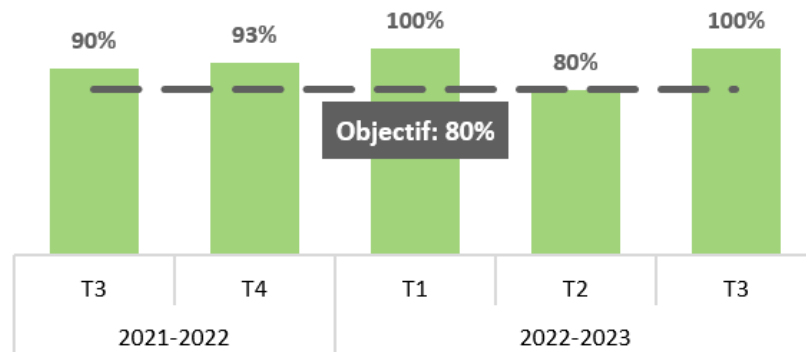
6.0 Dépôts des documents d’inscription auprès de la CVMO

Demandes de nouvelles entreprises

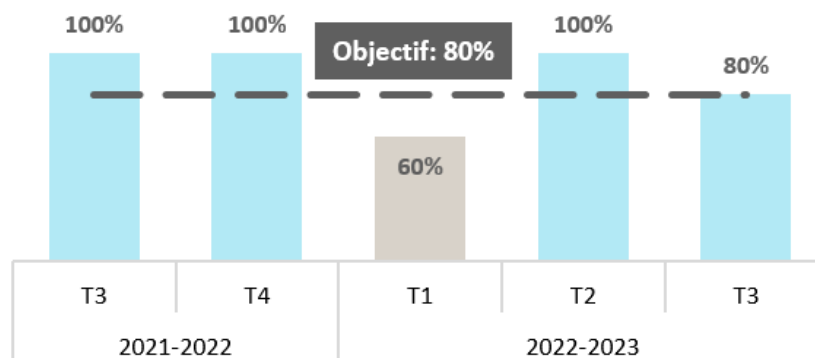
6.1 Accuser réception des demandes dans les 5 jours ouvrables suivant la réception (objectif : 95 %)



6.2 Fournir des commentaires initiaux sur les demandes d'inscription d'entreprise dans les 45 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable (objectif : 80 %) ²⁰



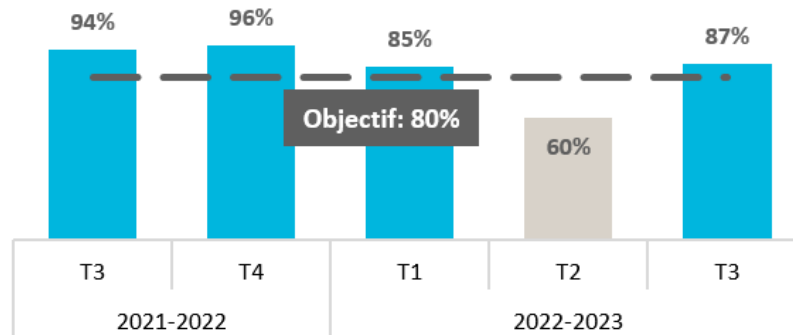
6.3 Prendre une décision à l'égard des demandes régulières dans les 90 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable (objectif : 80 %)



²⁰ L'application de cette norme temporaire a été prolongée et elle est en vigueur jusqu'au 31 mars 2023. Pour connaître nos normes de service ou notre commentaire concernant toute norme non respectée, veuillez-vous reporter aux normes de service de la CVMO affichées tous les trois mois sur notre site Web.

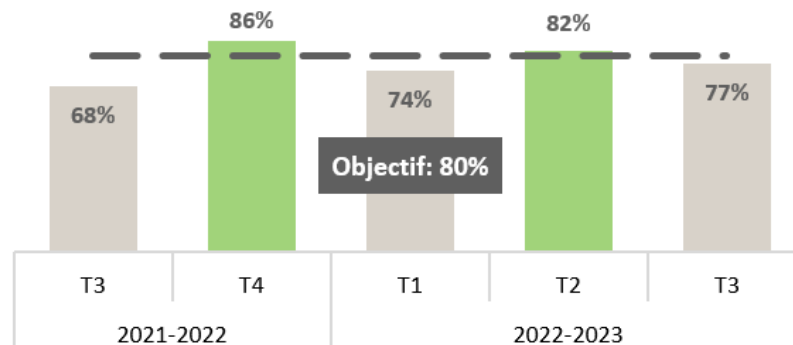
Représentants de courtier

6.4 Prendre une décision à l'égard des demandes régulières dans les 10 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable (objectif : 80 %) ^{21, 22}



Représentants-conseils, représentants-conseils associés et agents de conformité principaux

6.5 Prendre une décision à l'égard des demandes régulières dans les 30 jours ouvrables suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable (objectif : 80 %) ²¹

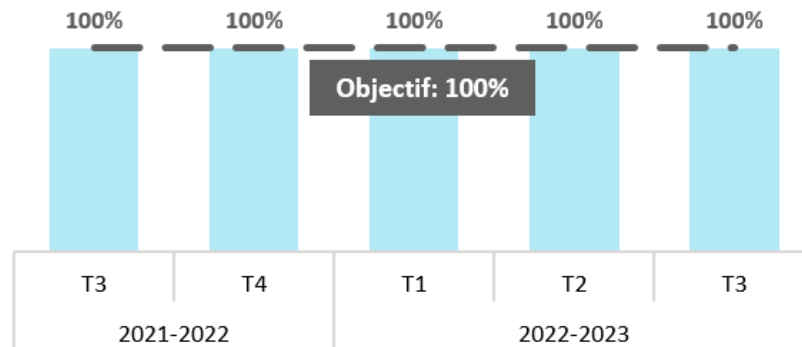


²¹ L'application de cette norme temporaire a été prolongée et elle est en vigueur jusqu'au 31 mars 2023. Pour connaître nos normes de service ou notre commentaire concernant toute norme non respectée, veuillez-vous reporter aux normes de service de la CVMO affichées tous les trois mois sur notre site Web.

²² Cette norme n'a pas été respectée au troisième trimestre de 2022-2023 en raison de problèmes techniques ou liés au système du trimestre précédent, ce qui a entraîné un arriéré de demandes, des postes vacants en cours de dotation et une augmentation importante des mises à jour de l'information provenant des inscrits en raison des modifications (en anglais seulement) au Règlement 33-109 – Renseignements concernant l'inscription, qui est entré en vigueur le 6 juin 2022. Les dépôts accumulés devraient être traités au cours du prochain trimestre.

Avis de résiliation

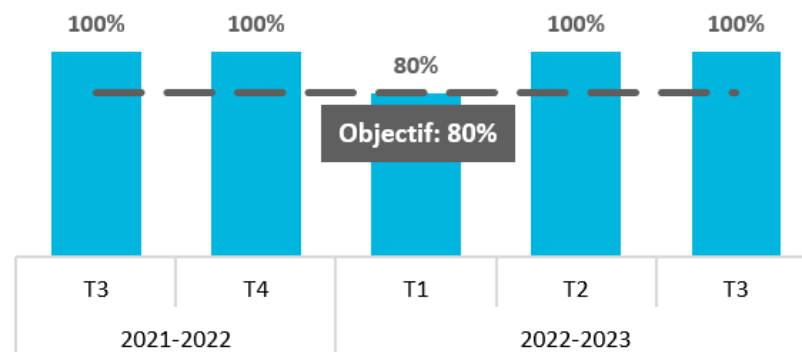
6.6 Remplir notre accusé de réception d'un avis de résiliation dans les 24 heures suivant sa réception (objectif : 100 %)



7.0 Examens par la CVMO

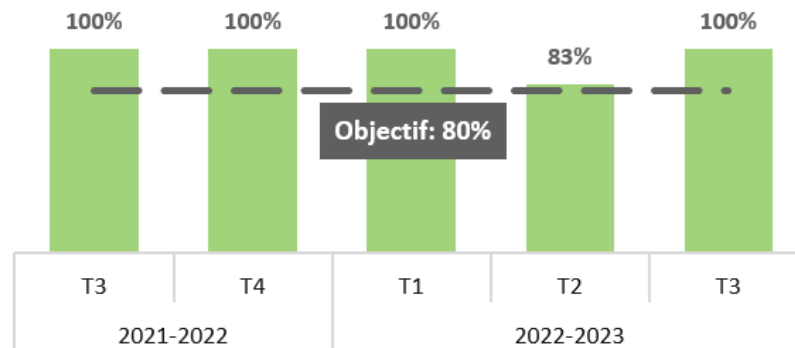
Examens portant sur l'information continue (examens complets)

7.1 Répondre à la correspondance de l'émetteur dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception (objectif : 80 %) ²³



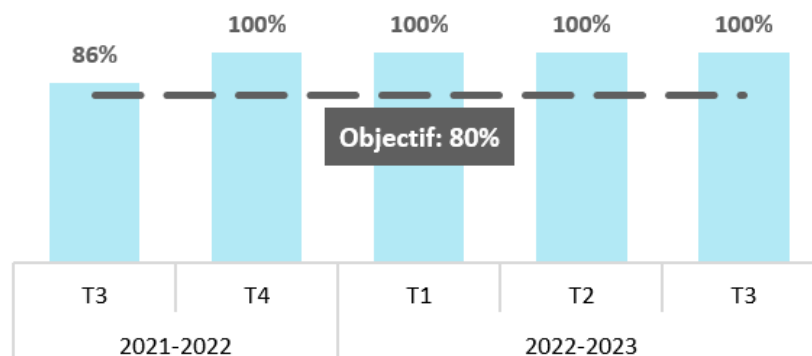
²³ L'examen des normes de service en continu et au complet est réservé à la Direction du financement des sociétés.

7.2 Terminer notre examen dans les 120 jours suivant l'envoi de notre première lettre de commentaires (objectif : 80 %)

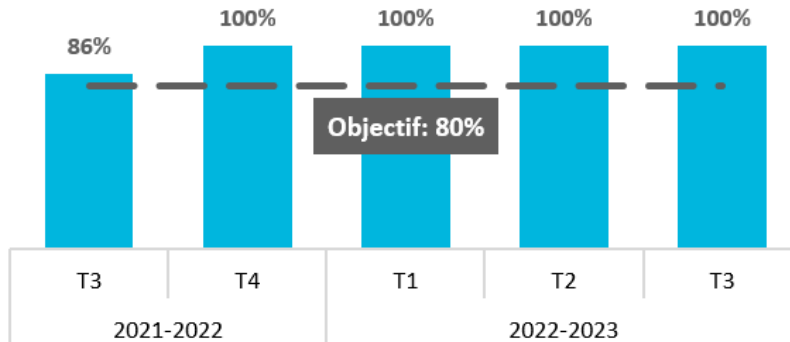


Examens des déclarations d'initiés

7.3 Répondre à la correspondance de l'émetteur dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception (objectif : 80 %)

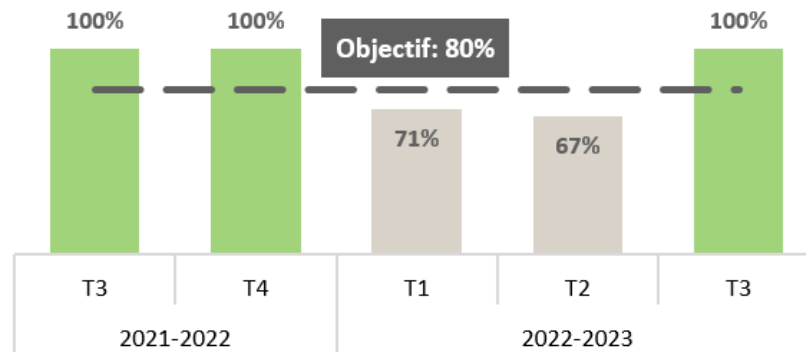


7.4 Terminer notre examen dans les 120 jours suivant l'envoi de notre première lettre de commentaires (objectif : 80 %)



Examens de la conformité – Personnes et compagnies inscrites

7.5 Terminer notre examen et communiquer nos résultats dans les 12 semaines suivant la réunion initiale avec la personne ou la compagnie inscrite (à l'exclusion des balayages) (objectif : 80 %) ²⁴

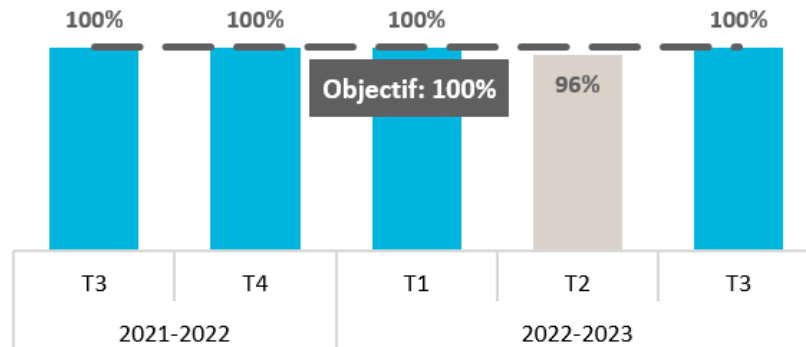


²⁴ L'application de cette norme temporaire a été prolongée et elle est en vigueur jusqu'au 31 mars 2023. Pour connaître nos normes de service ou notre commentaire concernant toute norme non respectée, veuillez-vous reporter aux normes de service de la CVMO affichées tous les trois mois sur notre site Web.

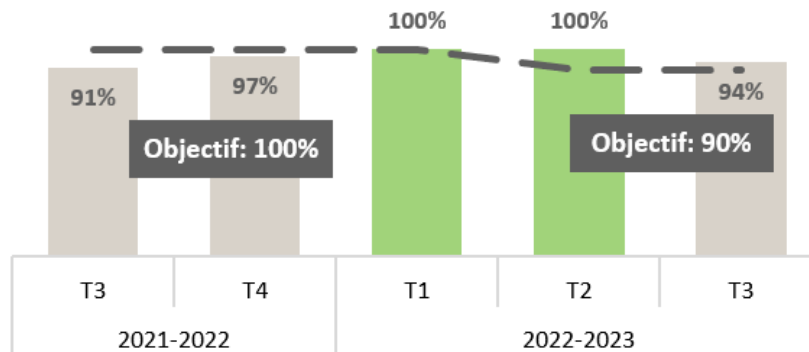
8.0 Demande de dossiers de la CVMO²⁵

Demande de copies de documents déposés par des entreprises ou de documents d'audience de la Commission²⁶

8.1 Accuser réception de votre demande avant la fin du jour ouvrable suivant (objectif : 100 %)



8.2 Traiter les demandes dans un délai de cinq jours ouvrables (objectif : 90 %)²⁷



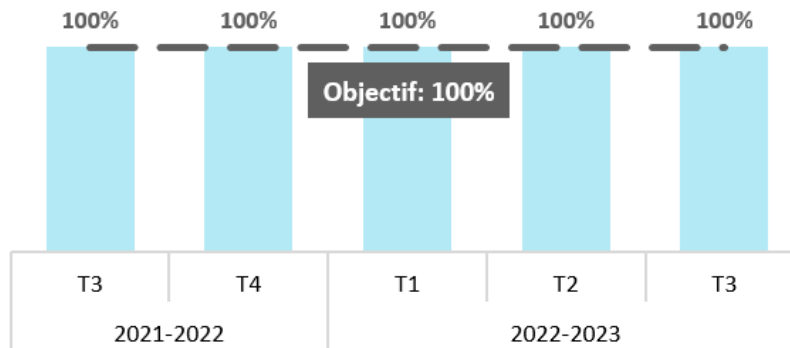
²⁵ Elles comprennent un appel ou l'envoi d'un courriel à la Gestion des dossiers et de l'information de la CVMO.

²⁶ Elle concerne les documents que le public peut se procurer uniquement auprès du personnel de la gestion des documents et de l'information. Elle n'inclut pas les dossiers liés aux instances actuelles devant la Commission, puisqu'ils sont traités de façon distincte par le greffier de la CVMO.

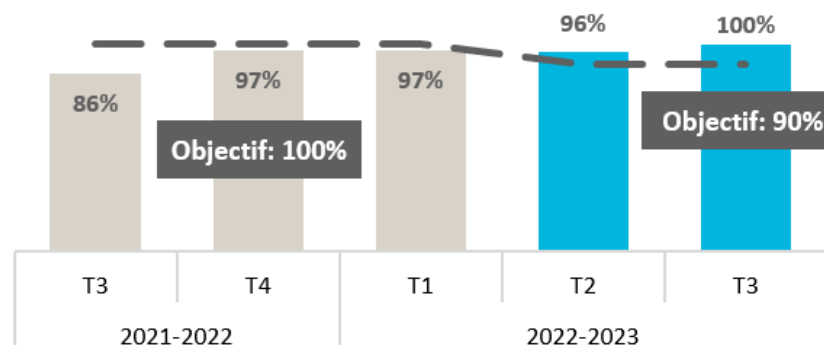
²⁷ Le 1^{er} juillet, on a adapté cette norme de service à la cible et à l'échéance figurant dans le présent rapport. Cette norme se reflète dès le deuxième trimestre 2022-2023 dans le résultat lié au rendement de la CVMO, tandis que les anciens résultats témoignent de notre rendement en fonction des normes de service qui étaient alors en vigueur. Pour connaître nos normes de service ou notre commentaire concernant toute norme non respectée, veuillez-vous reporter aux normes de service de la CVMO affichées tous les trois mois sur notre site Web.

Personnes ou compagnies inscrites qui demandent des copies de leurs propres dossiers d'inscription et des formulaires connexes

8.3 Accuser réception de votre demande avant la fin du jour ouvrable suivant (objectif : 100 %)



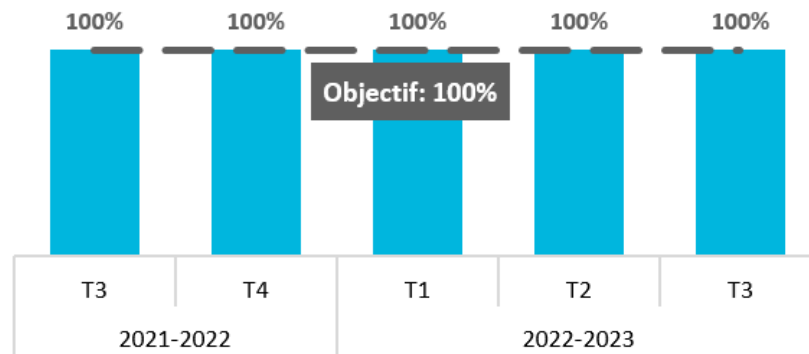
8.4 Traiter les demandes dans un délai de cinq jours ouvrables (objectif : 90 %) ²⁸



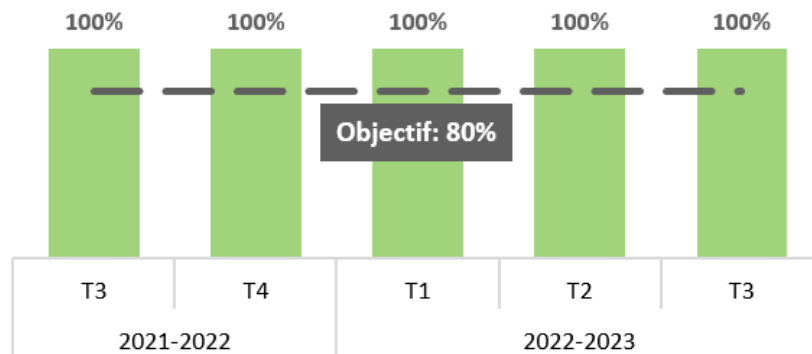
²⁸ Le 1^{er} juillet, on a adapté cette norme de service à la cible et à l'échéance figurant dans le présent rapport. Cette norme se reflète dès le deuxième trimestre 2022-2203 dans le résultat lié au rendement de la CVMO, tandis que les anciens résultats témoignent de notre rendement en fonction des normes de service qui étaient alors en vigueur. Pour connaître nos normes de service ou notre commentaire concernant toute norme non respectée, veuillez-vous reporter aux normes de service de la CVMO affichées tous les trois mois sur notre site Web.

9.0 Demande de soutien auprès de la Rampe de lancement de la CVMO

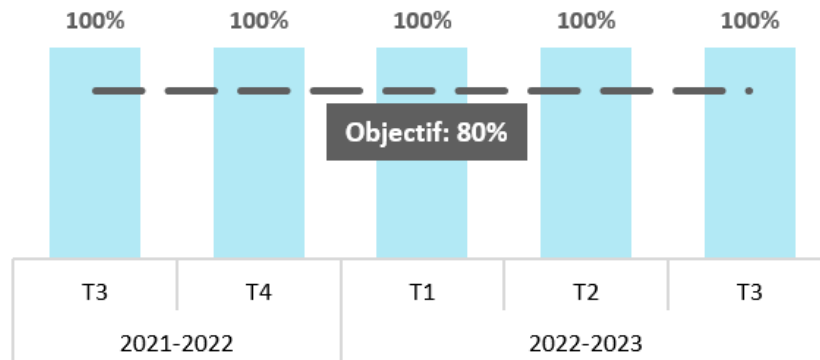
9.1 Accuser réception de votre demande de soutien dans les deux jours ouvrables suivant sa réception (objectif : 100 %)



9.2 Effectuer un examen de l'admissibilité et communiquer avec vous dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien (objectif : 80 %)



9.3 Dans le cas des entreprises admissibles, un appel téléphonique ou une réunion en personne aura lieu pour fournir un soutien direct dans les 20 jours ouvrables suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien (objectif : 80 %)



9.4 Si vous êtes admissible à recevoir un soutien continu de la part de la Rampe de lancement de CVMO, dans les 20 jours ouvrables suivant votre réunion de soutien direct, nous pouvons vous demander de nous fournir des documents supplémentaires ou un dépôt (objectif : 80 %)

